



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2022-08-143

Séance ordinaire du
6 septembre 2022

Quorum

Mot de bienvenue et
constat du quorum

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Unigec	546,13 \$	Projet caserne
Ville de Saguenay	616,43 \$	Frais billet d'infraction
Camille Walsh	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
Amec construction	247 060,35 \$	Projet caserne
Laboratoire Environex	1 075,61 \$	Analyses
Stéphane Simard	2 550,00 \$	Réseau égout
Symposium	2 500,00 \$	Subvention
Salaires – DAS - empl. 26-06 au 23-07-2022	47 760,28 \$	
Total des dépenses	615 990,43 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 1^{er} août 2022.


Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables posent des questions. Madame Céline Rouleau se présente comme représentante de la majorité des résidents du Lac-des-Îlets et elle dépose au conseil une pétition concernant le nombre de résidences autour du Lac-des-Îlets. Au nom de la majorité des résidents, madame Rouleau demande à la municipalité de procéder à ses frais à une nouvelle analyse du potentiel de villégiature du Lac-des-Îlets.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

 
Pierre Deslauriers, maire Hélène Gagnon, directrice générale et sec. trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 6 septembre 2022 au Chalet des loisirs.

QUORUM

Sont présents :

- Monsieur Pierre Deslauriers, maire
- Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
- Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
- Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
- Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
- Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
- Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

MOT DE BIENVENUE ET CONSTAT DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toute la population.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 MRC Fjord-du-Saguenay – Programme Initiatives culturelles
 - 3.2 Demande de branchement au réseau d'égout
 - 3.3 Demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout
 - 3.4 Demande de branchement au réseau d'aqueduc



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

- 3.5 Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE
- 3.6 Demande d'aide financière pour l'entretien de chemins à double vocation - Nouvelle demande

4. URBANISME

- 4.1 Rapport des permis de construction
- 4.2 Rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2022

5. DONS ET SUBVENTIONS

- 5.1 Course des couleurs d'automne

6. INVITATION

- 6.1 Édition 2022 du Festicam de Saint-Honoré

7. RAPPORT DES COMITÉS

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. CORRESPONDANCE

10. LISTE DES COMPTES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter à l'item « Affaires nouvelles » les sujets suivants :

- 1-Dépôt de projet pour l'aménagement d'un terrain de la municipalité
- 2-Autorisation pour aller en appel d'offres sur invitation pour l'embauche d'un architecte pour la relocalisation du CPE
- 3- Autorisation pour aller en appel d'offres pour une étude du Lac des Îlets

2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. RÉOLUTIONS

3.1 MRC- FJORD-DU-SAGUENAY – PROGRAMME INITIATIVES CULTURELLES

Monsieur Karl Routhier, conseiller, déclare son conflit d'intérêt. Il ne prendra donc pas part à la discussion.

Projet : Création d'un « sentier de conte », une adaptation d'un conte de Johanne Bolduc et Johanne Fortin.

Promoteur : Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Coût du projet : 5 000 \$

Municipalité de Saint-Félix-d'Otis : 1 000 \$

MRC Fjord-du-Saguenay : 4 000 \$

Considérant que le conseil municipal est favorable à la réalisation du projet;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet Création d'un « sentier de conte », une adaptation d'un conte de Johanne Bolduc et Johanne Fortin dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Et d'autoriser la chargée de projet, madame Iris Paquette-Perreault, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

3.2 DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.



N° de résolution
R-2022-09-147

Formules d'Adresses CCL (418) (893-2175 / 1-800-463-4576 — M-104IMP

R-2022-09-148

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

3.3 DEMANDE DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

3.4 DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC

Considérant que le propriétaire du lot 6 013 400 au matricule 9349-86-4389 de la rue Principale voudrait raccorder son fonds de terre au réseau d'aqueduc de la municipalité;

Considérant que le réseau d'aqueduc de la municipalité se termine devant le 301 rue Principale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame Nancy Waltzing à raccorder son fonds de terre de la rue Principale au système d'aqueduc à ses frais.

Elle devra aller se raccorder devant le bâtiment situé au 301 rue Principale. La municipalité décline toute responsabilité en cas de tout défaut et de toute erreur dans les travaux de raccordement au système d'aqueduc municipal.

Les travaux devront être exécutés sous la surveillance de la municipalité, et la propriétaire devra de plus acquitter des frais de raccordement de 800,00 \$, ainsi que la taxe d'aqueduc annuelle.

3.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PPA-CE

Dossiers : 00031913-1-94225 (02) – 20220511-007

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le Ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le Ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis approuve les dépenses d'un montant de 17 090,19 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

3.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION – NOUVELLE DEMANDE

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien de chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route locale 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cadre d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Lac-Goth	7,55 km	Bois	350

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 7,55 kilomètres.

4. URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois d'août 2022, 20 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 865 000,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
4	Bâtiment / équipement complémentaire	131 000,00 \$	70,00 \$
1	Excavation, remblais	5 000,00 \$	25,00 \$
4	Intervention touchant les rives et littoral	6 000,00 \$	80,00 \$
2	Installation septique	14 000,00 \$	1 050,00 \$
2	Nouvelle construction résidentielle	630 000,00 \$	100,00 \$
3	Ouvrage de captage d'eau	39 000,00 \$	1 575,00 \$
2	Réparation, rénovation	40 000,00 \$	60,00 \$
2	Lotissement	0,00 \$	70,00 \$
20	TOTAL	865 000,00 \$	3 030,00 \$

4.2 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME DU 30 AOÛT 2022

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, dépose au conseil le rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2022 dans lequel étaient étudiées cinq (5) dérogations mineures.



**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

R-2022-09-150

N° de résolution
ou annotation

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU LOT 6 013 066 RUE PRINCIPALE

La dérogation mineure demandée vise à permettre, dans le cadre d'une modification d'usage, l'abaissement de l'implantation d'une résidence de villégiature de 60 mètres à 37 mètres.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation du lot 6 013 066.

R-2022-09-151

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 240 CHEMIN DU LAC-À-LA-BALLE

La dérogation mineure demandée vise l'augmentation d'un dépassement de 25,50 mètres carrés de l'aire de sol afin d'y construire un bâtiment complémentaire;

Considérant que le dépassement de la superficie autorisé est très important;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme ne veut pas créer de précédent;

Considérant qu'un dépassement de 25,50 mètres carrés n'est pas mineur mais plutôt majeur.

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure.

R-2022-09-152

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 146 CHEMIN DU LAC-BRÉBEUF

La dérogation mineure demandée concerne l'implantation d'un bâtiment complémentaire de forme demi-cylindrique en toile qui aura la fonction de garage.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation du 146 Chemin du Lac-Brébeuf conditionnelle à ce que le propriétaire installe une haie ou une rangée d'arbres d'une hauteur minimum de deux (2) mètres et que les conteneurs qui soutiennent la structure soient peints d'une couleur qui s'harmonise avec la nature et que les travaux soient réalisés au plus tard le 30 juin 2023.

R-2022-09-153

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 150 SENTIER GILBERT

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de marge avant d'un mur de soutènement de 0,5 mètre à 0,0 mètre; l'augmentation de la hauteur d'un mur de soutènement de 1,0 mètre à 3,80 mètres et dans la cour avant l'augmentation d'une clôture d'une hauteur de 1,0 mètre à 1,20 mètre.

Considérant que le terrain du propriétaire démontre des signes d'affaissement mettant en péril les bâtisses de la propriété;

Considérant que la mise en place de murs de soutènement relève de la sécurité;

Considérant que des plans d'ingénierie ont été déposés pour confirmer la demande.

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation du 150 Sentier Gilbert conditionnelle à ce que le mur de béton soit caché par de la végétation.

R-2022-09-15

5. DONS ET SUBVENTION

5.1 COURSE DES COULEURS D'AUTOMNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser un montant de 700 \$ pour la course des couleurs d'automne.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

6. INVITATION

6.1 ÉDITION 2022 DU FESTICAM DE SAINT-HONORÉ

Le conseil décide de refuser l'invitation pour le Festicam de Saint-Honoré.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attirés.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 DÉPÔT DE PROJET POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'entreprise Eurêko et le Comité de développement de Saint-Félix-d'Otis à déposer un projet de Forêt nourricière sur le terrain de la municipalité.

De plus la municipalité de Saint-Félix-d'Otis s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

8.2 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR EMBAUCHER UN ARCHITECTE POUR LA RELOCALISATION DU CPE

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'embauche d'un architecte pour les plans d'agrandissement du Chalet des loisirs afin de relocaliser le CPE qui se trouvait à l'intérieur de l'école.

8.3 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ÉTUDE DU LAC DES ÎLETS.

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'étude du Lac des Îlets.

9. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 152 931,16 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Marcel Brassard	1 475,99 \$	Transport
Bureautique FTI	370,44 \$	Papeterie
Commission loisirs Saint-Félix-d'Otis	10 000,00 \$	Subvention
Déry Télécom	224,09 \$	Accès réseau
Devicom	680,52 \$	Configuration équipement
Environnement CA	181,09 \$	Travaux d'urgence - chemin du Moulin
Fonds de l'information foncière	35,00 \$	Avis de mutation
Fondation du Cégep de Chicoutimi	500,00 \$	Bourse au mérite 2022
Camions Avantage	514,65 \$	Pièces
Alain Gaudreault	500,00 \$	Remboursement dépôt
GLS	25,07 \$	Transport
Groupe CCL	87,38 \$	Permis
Laboratoire Environex	1 065,83 \$	Analyses
Patrice Lemay	165,83 \$	Remboursement de taxes
Luc Gagnon	539,00 \$	Entretien ménage
Marché Saint-Félix	341,25 \$	Épicerie
MRC du Fjord-du-Saguenay	36 768,59 \$	Quote-part
Napa	147,52 \$	Pièces
Nutrinor	5 273,45 \$	Diesel
Pétrole RL	298,50 \$	Essence
Pneu mobile	294,34 \$	Pneus pépîne
Produits sanitaires L'épine	140,71 \$	Chlore
Régie incendie	216,00 \$	Entretien ménage
Régie des matières résiduelles	2 843,44 \$	Quote-part
Robin Potvin inc.	6 790,25 \$	Matériel
Services sanitaires R. Bonneau	7 795,30 \$	Roll-off
Siemens	1 024,43 \$	Appel de service
SNC-Lavalin	1 764,87 \$	Sécurité civile
Stantec	1 017,09 \$	Projet PAFIRS
Patrick Talbot	500,00 \$	Remboursement dépôt
Thibault et associés (L'Arsenal)	45,99 \$	Calibration détecteur
Société canadienne des postes	3 324,41 \$	Timbres
Hydro-Québec	4 986,38 \$	Electricité



N° de résolution
ou annotation

R-2022-09-159

Formules d'Adresses CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Bell mobilité	161,96 \$	Cellulaire
Salaires et cotisations 24-07 au 20-08-2022	62 831,79 \$	
GRAND TOTAL	152 993,16 \$	

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et domé à Saint-Félix-d'Otis, ce 6 septembre 2022.

Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables posent des questions.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire

Hélène Gagnon, directrice générale et sec-très.